XIXe ANNÉE — N° 6 383 — DIMANCHE 15 MARS 1908

LA CROIX

5 CENTIMES — 64, Grande-Rue 64, — DE ROUBAIX-TOURCOING — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

La Journée

Les combistes, dans un débat soulevé à l'improviste au Palais-Bourbon, au sujet de la réintégration des fonctionnaires révoqués, ont tenté de renverser le ministère.

Leurs efforts sont restés infructueux : par 326 voix contre 113, les déclarations du gouvernement refusant de les suivre ont été approuvées.

—o—

Le Sénat a voté hier la subvention à la « mission laïque » et adopté le projet sur la vente et le nantissement des fonds de commerce.

—o—

La Commission sénatoriale de la séparation a adopté sans modification le texte voté par la Chambre sur la dévolution des biens ecclésiastiques. La discussion s'ouvrira devant le Sénat le mardi 24 mars.

—o—

La 5e sous-Commission d'enquête sénatoriale a entendu hier M. Ménage, liquidateur de la Congrégation des Passionnistes anglais de Paris. Il ressort de ses explications que devant les représentations de l'ambassade anglaise, pour que justice soit rendue aux congréganistes anglais, il a fallu tourner la loi.

—o—

Au Conseil des ministres de ce matin, il a été décidé que le projet d'amnistie serait déposé lundi.

—o—

ÉTRANGER. — On confirme la nouvelle d'après laquelle Moulay-Hafid aurait fait les propositions de paix à Abd-el-Aziz. Les Français auraient occupé Azemmeur.

— On signale deux incendies considérables à Constantinople et à Bahia.

ÉCHOS RELIGIEUX

Le sacre de Mgr Sevin

Ainsi que nous l'avions annoncé les premiers, Mgr Sevin, évêque nommé de Châlons, sera consacré dans la cathédrale de Belley, le 5 avril prochain, dimanche de la Passion.

Le prélat consécrateur, S. Em. le cardinal Luçon, sera assisté de Mgr Latty, archevêque d'Avignon, et de Mgr Labeuche, évêque de Belley.

Une lettre circulaire de Mgr Labeuche fixe le dispositif pour cette consécration épiscopale.

Mgr Dadolle part pour Rome

Jeudi prochain 19 mars, Mgr Dadolle, après avoir célébré solennellement la Saint-Joseph, partira pour Rome, en visite *ad limina*.

LA PERSÉCUTION

— Samedi dernier, le maire de Malbo (Cantal) faisait signifier par huissier l'ordre au curé d'avoir à quitter le presbytère dans les quarante-huit heures. Lundi, par un temps affreux, le déménagement a commencé. Les chemins étant comblés de neige, il a fallu provisoirement déposer les meubles dans une grange voisine, le bois et les provisions sont en partie dans la neige.

Au jour de l'éternité

Tu verras si l'on peut secouer l'anathème,
Comme on secoue un jour le signe du baptême.

Ces vers, qui pourraient si bien s'appliquer à M. Combes, ont été dédiés à Renan dans le beau livre les *Elévations*, par Marie Jenna, surnommée la « Muse chrétienne » que l'Académie n'a pas couronnée à cause de ce manque de respect à un ami immortel. Cependant, elle ajoutait :

..... Le Dieu que tu blasphèmes
Est encore ton Sauveur.

Hélas ! au lieu du ciel, ou lui offrira peut-être le Panthéon avec Zola.

L'histoire de cet aimable poète Jenna, qui fait vivre avec le ciel, est présentée cette semaine dans les *Contemporains* (1) tout émaillée de saintes et poétiques pensées.

VIENT DE PARAITRE

La Maison de la Bonne Presse publie le nouveau catalogue pour 1908 des Phonographes et Gramophones avec toutes les instructions détaillées pour se servir utilement des différents modèles d'appareils ; il contient aussi la liste des cylindres moulés et les disques choisis dans les diverses marques actuellement réputées les meilleures : *Bonne-Presse*, *Gramophone*, *Zonophone-Odéon*, *Fonotipia*, *Apga*. Cette brochure de 104 pages, avec coupes d'appareils et illustrations est envoyée franco sur demande affranchie. — Paris, 5, rue Bayard.

(1) *Contemporains*, un numéro 0 fr. 10, port, 0 fr. 05. — Un an, 6 fr. Les 504 biographies parues forment 32 volumes, prix 60 francs brochés, reliés 90 francs, port en sus.

Le loup...

6 heures du soir : une chambre à coucher, confortable sans être luxueuse. Devant le feu, une table recouverte d'une glace sans tain. Autour d'elle, est assise une maman avec un garçonnet et deux amours de bébés. On finit de répéter la leçon :

— Allons, Bobby... à ton tour !. Dis ta fable...

Le garçon se met au milieu de la pièce, les deux bras ballants et l'air d'un coupeur qui vient d'avaler une côte :

Un agneau se désaltérait dans le courant d'une onde pure
Un loup survint à jeun qui cherchait aventure
Et que la faim..? Et que la faim..?

La petite sœur. — Sa nounou elle lui avait peut-être pas donné son croissant?

Maman. — Taisez-vous, Simone !..

Bobby...

Et que la faim..?

— Tu me fais tromper !..

Tendant subitement l'oreille vers un bruit de portes :

— On dirait papa !..

Les petits se précipitent dans l'antichambre.

—o—

Le père entre. Monsieur très bien, pardessus impeccable chapeau haut de forme, il embrasse la brochette d'enfants et sa femme :

Elle. — Tu sens le froid !

— Parbleu ! il vient de descendre une de ces giboulées sur mon parapluie !.. As-tu pu sortir un peu avec les enfants..?

— Une petite heure.

— Il faut les promener tous les jours... par tous les temps...

Le mari met son chapeau sur un fauteuil, s'assied devant le feu, comme quelqu'un qui réfléchit. Sa femme le regarde :

— Dis, mon chéri... tout s'est bien passé..?

Tapant ses gants dans sa main :

— Oui... à peu près...

— A peu près..?

— Oh !.. tu sais... Ça ne va jamais absolument comme on veut.

— Je l'ai vu tout de suite...

— A quoi..?

Elle sourit et l'embrasse :

— Mais à tout, mon cher ami... Je suis même sûre que tu es très ennuyé... très !..

— Ennuyé..? oui !.. Mais surtout, dégoûté !.. écœuré !.. j'en ai.. ? Tiens...

Il met les deux mains au-dessus de sa tête.

Elle attend...

—o—

Lui, avec hésitation. — Tu veux le savoir..? j'avais pourtant pris la résolution de ne pas te le dire !.. Ça me repose de ne pas parler « affaires » ici.

Elle, résignée. — Comme tu préfères...

— Oh ! maintenant !.. D'ailleurs, c'est très clair... Je suis tout simplement en train de me préparer un bouillon énorme avec mon exposition de chemisettes...

— Tu me disais hier encore que tout marchait à merveille !..

— Et aujourd'hui, je suis dans le lac... C'est comme cela, dans le commerce, ma petite...

— Alors, explique-moi...

— Assieds-toi là... Taisez-vous, les enfants !.. Bobby !.. tu réciteras ta fable tout à l'heure... Tu sais qu'en rognant sur tout, en calculant au plus juste prix, j'étais arrivé à établir une chemisette à 1 fr. 95.

— Oui.

— Eh bien ! j'apprends que mon fuif de concurrent, de l'autre côté de l'eau, se prépare à lancer dans son magasin la même chemisette à 1 fr. 55.

— Huit sous de moins !..

— Et comme j'ai traité pour 25 000 chemisettes.. Multiplie 25 000 par 0 fr. 40, tu verras l'écart...

— Même qualité..?

— Exactement la même... Il a copié mon modèle avec un scrupule qui m'honore.

Un silence pendant lequel on entend Bobby qui repasse sa fable tout bas :

Un loup survint...

—o—

Elle. — Mais alors... à 1 fr. 55... ton juif va se couler...

Lui. — ..? Ma pauvre chérie !.. On voit bien que tu ne les connais pas... Rien ne surnage comme un juif... Les huit sous..? c'est enfantin... il les rattrape sur les ouvrières, et avec la satisfaction d'écraser un chrétien de plus... Sais-tu combien elles gagnent, ses ouvrières..? Voyons... toi qui es femme, dis-moi un chiffre..?

— Je ne sais pas.

— Dis toujours...

— Je ne me figure pas du tout.

— Songe... il y a les plis, les piqûres, les boutonnières... le col... les poignets... elles doivent en plus fournir le fil et les agrafes. Or, j'ai appris ce matin, par un façonnier, que ces pauvres filles ont quatre sous par chemisette. Une très bonne ouvrière, en travaillant toute la journée, peut arriver à en faire six, au plus... soit vingt-quatre sous par jour, pas un liard de plus.

— Comment vivre à Paris avec sept francs par semaine !. Rien que le loyer...

— Et les très rapides ouvrières...

Bob, lointain :

Qui se rend si hardi de troubler mon breuvage

—o—

La jeune femme, toute pensive, regarde le feu qui rougeoie sur la cendre mauve :

— Et il n'y a pas moyen d'empêcher de telles exploitations..?

— Un moyen..? il y en a même plusieurs. Il faudrait d'abord faire l'éducation du public... lui répéter que certaines articles dits « de réclame », si on les mettait sous le pressoir, le sang des pauvres en découlerait !.. Ensuite, il faudrait, en s'appuyant sur cette mentalité, que les industriels honnêtes s'entendent entre eux pour fixer un prix limité de concurrence au-dessous duquel personne ne pourrait aller sans devenir, au vu et au su de tout le monde, un exploiteur public... un tourmenteur de malheureux... un négrier du commerce.

— Seulement voilà... c'est pour le fixer ce chiffre !

— Pourquoi ne prendrait-on pas, comme base, le salaire minimum, nécessaire à une ouvrière pour vivre..? Par exemple : 1 franc par jour, dans les campagnes... 1 fr. 50, dans les villes qui ont moins de 50 000 habitants, et 2 francs dans les autres.. Je ne sais pas... mais la chose me paraît très simple... On la pratique couramment en Angleterre... il y a même une Ligue pour la surveiller : la National Anti Sweating League. Pareille préoccupation existe en Belgique, en Autriche, en Allemagne. Un groupe généreux fait actuellement une tentative dans ce sens à Lyon. Mais le gouvernement a d'autres chiens à fouetter, et d'autres étoiles à éteindre ! En attendant, je vois chaque jour des ouvrières qui se découragent, s'affolent... qui vous prouvent, chiffres en main, que la conception juive du travail les accule à tout, à la tuberculose, au suicide... et au reste !..

—o—

Elle, d'une voix qui tremble un peu :

— Pratiquement, toi, que fais-tu?

Avec résolution :

— Moi..? je n'aurai jamais la férocité de dire aux pauvres petites mains pâlies, anémiées à mon service : « Je vous rogne encore trés sous par chemisette. — Non !. tout, plutôt que cela... Je boirai mon bouillon... tant pis !.. On répétera, une fois de plus, la fameuse stupidité : que les chrétiens ne s'y connaissent pas en affaires !.. En certaines affaires... oui !.. Mais toi... qu'en penses-tu..?

— Je pense, mon cher seigneur, que je suis fière de t'entendre parler ainsi...

Elle regarde ses enfants :

Et puis, crois-moi... cet argent leur porterait malheur, à nos petits...

— J'en ai intérieurement la certitude..

Un silence... On entend, dans le fond de la chambre, Bobby qui arrive enfin au bout de sa fable :

On me l'a dit : il faut que je me venge !
Là-dessus, au fond des forêts,
Le loup l'emporte, et puis le mange
Sans autre forme de procès...

PIERRE L'ERMITE.

SOCIÉTÉ JEANNE D'ARC

Nous avons l'honneur d'informer les souscripteurs à la « Société Jeanne d'Arc » que les versements ne seront reçus que jusqu'au mardi 17 courant par le courrier du matin. L'accomplissement des formalités nécessaires nous imposant l'obligation d'une liste définitivement arrêtée le mardi soir, nous serons forcés de considérer comme préférant ne pas donner suite à leur intention d'entrer dans la Société, ceux de nos lecteurs et amis qui n'auront pas opéré leur versement à cette date.

ROME

Prélats français à Rome

Hier 13 mars est arrivé Mgr Mignot, archevêque d'Albi. Il est descendu à la procure de Saint-Sulpice, où sont également attendus les cardinaux Lecot et Coullié, et les évêques de Séez et Pamiers. Ces prélats viennent à Rome pour la fête du Pape.

Mgr Tacci va partir de Rome

Hier vendredi, Mgr Tacci, nonce à Bruxelles, a eu une audience du Pape. Il quittera Rome dimanche, allant directement à Bruxelles.

Le Pape suit le Carême

Le Pape a assisté hier matin au second sermon de Carême.

Mgr Amette à Rome

Le *Journal des Débats* qui avait accueilli la légende, ici démentie, sur le voyage de Mgr Amette à Rome, s'honore en publiant les déclarations suivantes faites à un de ses collaborateurs, par M. le chanoine Clément, secrétaire particulier de Mgr l'archevêque de Paris :

Monseigneur ignore si des démarches dirigées contre lui ont été faites auprès du Saint-Siège, mais ce qu'il sait c'est qu'il n'en a jamais eu connaissance, que rien de semblable n'a motivé son dernier voyage à Rome, et qu'il n'en a été aucunement question dans ses entretiens avec N. T. S. P. le Pape et S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat.

Gazette

Ils ont peur!

Nos adversaires ont peur de voir le clergé faire de l'action sociale.

Le sous-préfet de Dunkerque écrivait naguère une lettre aux maires de son arrondissement pour leur demander de détourner les curés de s'occuper des Syndicats agricoles.

— Car vous comprenez, Monsieur le maire, ce n'est pas là « affaire de ministère »...

— Mais, Monsieur le préfet, que connaissez-vous au ministère parcissial ?

Et M. le sous-préfet ajoutait :

— Il vaut mieux pousser les instituteurs à s'occuper de ces sortes de questions.

MM. les curés comprendront la leçon. Si l'action sociale du clergé fait peur à M. le sous-préfet, ils comprendront que c'est une raison de plus de s'y engager davantage.

Souvenir!

On sait que Lamartine fut député de Bergues (Nord) en 1832.

Il aimait beaucoup les Flamands dont il admirait le ferme bon sens et le cœur enthousiaste.— Deux qualités que l'on trouve assez rarement ensemble, comme il en faisait la remarque.

Au cours d'un voyage récent dans la Flandre, nous avons pu voir à Rexpoëde une cloche dont Lamartine fut le parrain.

Les souvenirs du poète-député sont d'ailleurs nombreux en sa bonne circonscription.

La chanson des Q. M.

Voici un couplet et le refrain d'une chanson sur les 15 000.

Air de la *Tonkinoise*.

Ceux qui grognent,
Font la trogne.
A caus' des contributions,
N'ont qu'à payer, à se taire,
A ne pas s'fout' en colère :
Car en somme
Ces bonshommes
Ont la douc' consolation
De donner plus d' dix millions
Aux r' présentants d'la nation

REFRAIN

Qu'on leur vote un' récompense
Aux bons dédé, aux bons dédé putés de France
Et pour qu'ils se rinc' la dalle
Qu'on augment' les quinz' mill' balles.
Ils pourraient se fair' d' la bile
Les pauv' quinquin, les pauv' quinquin, les pauv' quinz' mille
S'ils n'avaient que ça d'pognon
Pour mener la vi' d' garçon !

Pour manquer de distinction, la chanson ne manque pas d'à-propos.

Tout finit en France par des chansons, mais quand finiront les 15 000 ?

Sang-froid

Un autobus vient — comme par hasard — d'écraser un malheureux piéton.—

L'agent interroge. — Eh bien, conducteur, qu'est-ce qu'il y a encore là-dessous ?

Le conducteur gardant son sang-froid. — Je pourrais pas vous dire, mon agent... Je crois qu'c'est une vieille dame !

Il n'avait oublié qu'un point.....

Un *lanternier* prétend nous attribuer la superstition du vendredi 13.

On assure que M. Coutant (d'Ivry) se serait écrié en lisant ces propos :

— Ils en ont du *culot* à la *Lanterne* !

C'est, qu'en effet, M. Coutant se souvient qu'il y a dans le catéchisme tout un chapitre qui traite de la superstition et qui en montre le ridicule.

Le *lanternier* serait-il moins bien informé que le député d'Ivry ?

Ou bien, une fois de plus, comme le singe de la fable n'aurait-il oublié qu'un point,.. éclairer sa *Lanterne* ?...

Les établissements congréganistes

FERMÉS EN 1907

Le *Journal Officiel* a publié hier la liste par arrondissement des établissements congréganistes dont la fermeture a été ordonnée au 31 juillet et au 1er décembre 1907 par application de juillet 1904. Nous puisons dans cette liste celle des Congrégations le plus gravement atteintes avec le total de leurs établissements fermés.

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul	92
Frères des Ecoles chrétiennes	58
Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre	82
Filles de la Croix de St-André-de-la-Puye	11
Sœurs de la Miséricorde de Saint-Sauveur-le-Vicomte	11
Sœurs de la Charité de N.-D. d'Evron	11
Sœurs de Saint-Joseph du Puy	10
Sœurs de la Présentation de Tours	9
Sœurs de Saint-Joseph de Cluny	9

Il a été procédé en France à 539 fermetures, dont 320 totales et 219 partielles. Si on ajoute à ces chiffres ceux de l'Algérie, ces totaux deviennent respectivement les suivants : 556, 335 et 221. Et pourquoi ?

M. L'ABBE NAUDET

CONTRE LA « SEMAINE RELIGIEUSE DE RENNES »

Avant-hier est revenue devant le tribunal de Rennes l'action intentée par M. l'abbé Naudet contre la *Semaine religieuse* de ce diocèse.

Ce procès est vraiment attristant.

Après l'honorable soumission de l'abbé Naudet au décret du Saint-Office, son désistement eût également honoré cet ecclésiastique. Ceci devait être la conséquence de cela. Nous voyons avec peine qu'il ne l'a pas compris.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

L'AMNISTIE

Le Conseil a définitivement approuvé le projet d'amnistie dont le président du Conseil a fait connaître hier les grandes lignes à la Chambre au cours de l'interpellation de M. Berteaux.

Ce projet, qui vise surtout les événements du Midi, les infractions à la loi sur le repos hebdomadaire, les faits de grève, les délits de presse, etc., sera, dès lundi, déposé sur le bureau de la Chambre.

M. BARTHOU A LYON

M. Barthou, ministre des Travaux publics, invité par la municipalité de Lyon, a été autorisé à se rendre le 29 mars dans cette ville pour présider à l'inauguration de la gare des Brotteaux

La liquidation des Passionnistes anglais au Sénat

Les représentations de l'Angleterre et M. Ménage

La 5e sous-Commission d'enquête sénatoriale, éclairée par un exposé sévère de M. Fessard sur les extraordinaires opérations auxquelles a donné lieu la liquidation des Passionnistes anglais de Paris, a entendu, hier, les explications de M. Ménage, liquidateur de la Congrégation. Le dialogue s'est engagé ainsi :

M. Antoine Perrier, président. — Chargé d'aliéner un immeuble, vous en avez fait la cession dans des conditions insolites à un prix très inférieur à sa valeur.

M. Ménage. — Le fait est parfaitement exact, Monsieur le président.

M. Antoine Perrier. — Vous avez vendu 500 000 francs cet immeuble qui en valait 750 000.

M. Ménage. — Votre évaluation est très modérée, l'immeuble valait plus de 800 000 francs.

M. Antoine Perrier. — D'après le dossier, il paraît que vos efforts ont eu pour but d'empêcher la vente à la valeur véritable.

M. Ménage. — Je m'y suis employé de toutes mes forces.

M. Antoine Perrier. — Vous avez consenti un long bail pour un prix dérisoire.

M. Ménage. — Il ne fallait pas qu'il y eût de surenchère.

M. Antoine Perrier. — Vos réponses très nettes nécessitent des explications et des précisions.

M. Ménage. — Dès mes premières opérations pour la liquidation des biens des Passionnistes anglais de Paris, une intervention diplomatique a fait échec à mon action. L'ambassade d'Angleterre à Paris a fait une représentation officielle au gouvernement français, déclarant qu'elle n'admettrait jamais que les biens des sujets anglais fussent confisqués pour quelque raison que ce soit. Le ministère des Affaires étrangères me mit en rapport officieux avec le représentant de la Grande-Bretagne.

Les négociations aboutirent au compromis d'un simulacre de vente, moyennant le prix de 500 000 fr., sur lesquels 350 000 fr. seraient prélevés pour désintéresser diverses personnes.

L'embarras était d'assurer la forme régulière de l'adjudication en évitant une surenchère gênante. Avant la mise en vente publique, on consentit à une Société anglaise, moyennant 10 000 francs par an, la location de l'immeuble pour trois, six, neuf ans.

L'immeuble grevé de cette charge n'était plus achetable. Il n'y eut pas de surenchère à la vente en justice.

Ces négociations et ces opérations, par les risques graves qu'elles pouvaient me faire courir, ne rentrent aucunement dans les catégories prévues. Je me suis alloué des honoraires proportionnés.

Enfin le liquidateur a eu à s'expliquer sur le retard apporté dans le versement de l'actif net à la Caisse des dépôts et consignations. Il a plaidé les circonstances atténuantes, sans convaincre les commissaires.

Les étranges procédés employés au cours de cette affaire, où tout est irrégulier, ont vivement étonné la sous-Commission. Les explications du liquidateur, loin de dissiper les doutes, ont éveillé les défiances.

Il a été invité à fournir, par des documents authentiques, la justification.

—o—

Il ressort de ces révélations une double constatation qui ne saurait échapper aux membres de la Commission d'enquête : 1° Pour obtenir en France que justice soit rendue, il faut être étranger ; 2° pour que justice soit rendue, il faut que la loi soit tournée.

Union centrale des Syndicats des agriculteurs de France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(Suite)

M. Milcent fait un historique très complet des faits qui ont donné lieu à l'arrêt de la Cour de Nancy, qui, s'il n'était pas réformé, frapperait pour ainsi dire les Syndicats d'incapacité. Il rappelle l'appui moral et matériel donné par l'Union Centrale aux Syndicats incriminés. Il montre quelques-uns des principaux arguments qui serviront à la défense devant la Cour de cassation.

La cause a d'ailleurs été mise entre les mains de M. Le Marois, président du Comité de contentieux, et l'Union Centrale, avec toutes les Unions régionales dont elle a reçu l'approbation et le précieux concours, conserve bon espoir.

M. le comte de Vogüé rend compte ensuite de l'organisation des services de la mutualité à l'Union Centrale et de leur extension toujours plus grande.

Des conférences de propagande ont été faites dans les régions les plus diverses et sur toutes les branches. Elles n'ont jamais manqué de porter des fruits immédiats : Syndicats, caisses incendie, crédit ou mutualités diverses.

Cette belle floraison d'œuvres sociales est due à l'activité de M. Ricard qui ne s'est jamais ralentie.

La mise au point d'une caisse centrale de réassurance incendie et celle d'une caisse centrale de réassurance mortalité du bétail, fondées dans le sein de l'Union Centrale, ont couronné l'organisation de l'assurance à 3 %.

M. de Vogüé expose l'utilité de la création par l'Union Centrale d'une caisse centrale de crédit.

Il montre les avantages des différents systèmes et indique celui auquel l'Union Centrale croit devoir donner la préférence.

M. Sagot prend ensuite la parole au sujet des assurances contre les accidents agricoles. Il expose toutes les difficultés qui seraient soulevées par l'application de la loi de 1898.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Roussel, Denizet, de Larnage et de Marcillac, M. Milcent remercie M. Beauregard d'avoir bien voulu déposer à la Chambre une loi spéciale pour l'agriculture.

Suivant l'ordre du jour, M. Courtin rend compte des opérations des services commerciaux. A la suite s'engage une discussion sur les superphosphates à laquelle prennent part MM. de Laubier, de Boisanger, de Fontgalland, Bord, Courtin et de Rocquigny qui, à cette occasion, donne les plus intéressants détails sur les coopératives de fabrication de superphosphates en Italie.

On perd à trop parler.....

Le vers de Casimir Delavigne dans les *Enfants d'Edouard* est toujours vrai :

On perd à trop parler ce qu'on gagne à se taire.

M. Clemenceau s'est tu mardi, et son silence lui a valu de n'être pas renversé sur l'heure.

M. Combes a parlé mercredi, et son discours lui a valu de retarder l'ouverture de la succession de M. Clemenceau qu'il convoitait.

M. Berteaux a parlé vendredi, et sa parole a consolidé le ministère Clemenceau, qu'il se proposait de renverser.

Il est vrai, à l'encontre de ma thèse, que M. Clemenceau s'est décidé à parler vendredi, et qu'il s'en est bien trouvé. Mais, il n'a parlé qu'après avoir préalablement gardé un silence qui avait encouragé M. Combes à parler : M. Combes ayant parlé à contre-temps, M. Clemenceau a parlé à temps.

Lorsque M. Berteaux a dit à M. Clemenceau : « Vous aviez le droit de tenir, mardi, le langage que vous venez de tenir ; mais vous avez assisté à tout le débat, et vous êtes resté muet à votre banc », c'était très vrai.

Mais M. Clemenceau aurait pu répondre :

— Je me serais bien gardé de tenir mardi le langage que je tiens aujourd'hui. La Chambre m'aurait renversé. Elle n'avait, mardi, qu'à me punir de mes fautes. Aujourd'hui, elle a à punir Combes des siennes, et les siennes font oublier les miennes.

En effet, quand M. Combes a dit qu'il ne pouvait gouverner qu'avec les sans-patrie, quelle force il a donnée à M. Clemenceau pour déclarer : « *Pas d'amnistie pour les antipatriotes !* »

Quand M. Combes a eu exposé ses doctrines d'anarchie jacobine, quelle occasion pour M. Clemenceau de tenir un langage d'homme de gouvernement !

Homme de gouvernement, M. Clemenceau ne l'est pas, chacun s'en rend compte ; « pas d'amnistie pour les antipatriotes », tel est le mot d'aujourd'hui, mais tel ne sera pas celui de demain, nul n'en doute, et le 14 juillet ne se passera pas sans qu'une amnistie ait tiré Hervé de sa prison. Ce n'en était pas moins le programme qu'il fallait arborer, ce n'en était pas moins le mot qu'il fallait prononcer à l'heure présente. Et les programmes, et les mots opportuns sont tous à la disposition de M. Clemenceau qui n'a aucun programme, et qui ne se regarde comme lié par aucune de ses paroles. C'est là ce qui lui procure la faculté de se taire quand il le juge utile, et de parler quand il le juge profitable.

Sans aucun doute, M. Berteaux a raison : M. Clemenceau devait bondir mardi à la tribune pour repousser une proposition révolutionnaire. C'était son devoir, mais ce n'était pas son intérêt; il est resté assis et muet à son banc. Hier, au contraire, c'était son intérêt, il n'a fait son devoir que quand il l'a jugé conforme à son intérêt.

Il y a donc lieu de féliciter M. Clemenceau de son habileté, sans tabler aucunement au fond sur ses déclarations.

Toutefois, le souci de son intérêt personnel a amené M. Clemenceau à mettre en lumière l'incohérence et la pusillanimité de la Chambre.

— Assez, mes amis, votez tout ce que vous voudrez, je n'en ai cure, ça ne compte pas, signifiait mardi le silence de M. Clemenceau.

— Allons, Messieurs, vous allez faire ce que je vous commande, voter ce que je veux que vous votiez ; et ce que je commande et ce que je veux est exactement le contraire de ce que vous avez fait et voté mardi, a ordonné hier M. Clemenceau.

— Quelle opinion vous faites-vous donc de notre dignité ? a gémi M. Berteaux sous les coups de cravache du maître.

— Mauvaise, aurait-il répondu s'il eût été franc.

Et le pays la partage.

Les deux votes — celui de mardi et celui d'hier — le justifient pleinement.

J. R.

AU MAROC

Les opérations du général d'Amade

Le général d'Amade télégraphie que les colonnes se sont portées à Settat où elles bivouaquent.

Les mehallas en déroute, se retirent vers le Nord.

Moulay-Hafid et ses caïds ont fait parvenir au général leur supplique ; ils demandent la cessation des hostilités et la conclusion de la paix.

La pacification se poursuit rapidement dans toute la région chaouia.

Le général Lyautey

Oran, 13 mars. — Le général Lyautey est arrivé, venant d'Alger. Il embarquera demain soir sur le croiseur *Cassard*, avec le capitaine Poeymirau, son officier d'ordonnance ; l'intendant militaire Blanchenay, le capitaine Bernau et le lieutenant Behague, des affaires indigènes.

Le *Cassard* prendra la mer pour Tanger, où il recevra à son bord M. Regnault, puis il continuera sa route pour Casablanca.

Moulay-Hafid propose la paix à Abd-el-Aziz

Madrid, 13 mars. — Il serait officiellement confirmé que Moulay-Hafid fit des propositions de paix à Abd-el-Aziz.